

École
nationale
des
chartes

**COMPTE FINANCIER
MMXII**

Rapport de présentation

Agence comptable

5 mars 2013

Éditorial

C'est avec un grand plaisir que je vous présente aujourd'hui les comptes 2012 de l'École nationale des chartes.

Sur un plan comptable, l'année 2012 sera une année de transition, année au cours de laquelle des travaux significatifs ont été menés afin d'augmenter la fiabilité de nos états financiers. Les changements intervenus au cours de l'année troubleront leur lecture tant au niveau de leur comparaison avec 2011 qu'au niveau même, sur certains points, de leur signification. C'est malheureusement le prix à payer ; ces régularisations visent à combler les lacunes de notre information comptable et financière, lacunes notamment pointées par l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) au cours de l'année écoulée.

Bien au-delà des contraintes réglementaires ou des recommandations de notre ministère de tutelle, disposer d'une information comptable régulière, sincère et fidèle est une exigence de gestion pour les établissements publics qui doivent évoluer comme les autres acteurs, dans un contexte économique toujours plus difficile. Posons-nous la question : à quoi pourrait bien servir une information comptable dont on sait qu'elle ne reflète pas correctement la réalité ?

Les changements ont consisté tout d'abord à restituer pour la première fois un compte financier unique de l'école alors que les années passées, les opérations de l'Urfist et du CTHS étaient retracées séparément. De nombreux changements de méthode et régularisations ont été initiés : le stock des ouvrages édités par l'école a été recensé, valorisé et intégré pour la première fois dans les comptes. De nouvelles règles de dépréciation pour mévente ont été fixées pour les ouvrages de l'école mais aussi du CTHS. Les travaux ont permis également de mieux rattacher les charges et les produits à l'exercice. C'est ainsi que pour la première fois, les passifs sociaux ont été comptabilisés et que le chiffre d'affaires des produits pluriannuels a été retraité.

La taille humaine de notre école mais aussi la volonté et la collaboration de l'ensemble de ses services ont rendu possibles ces avancées dans des délais réduits. Si les avancées sont sensibles, des progrès restent cependant, toujours à faire. Je pense en particulier aux inventaires mobilier et immobilier que nous devons mener en cohérence avec les déménagements qui se profilent.

Sur le chemin de la qualité comptable, l'école dispose également désormais d'un rapport financier plus complet.

2012 aura été l'année des changements, 2013 sera celle de la consolidation des bonnes pratiques pour fiabiliser encore plus la qualité de notre information comptable et financière.

Pascal Pain
Agent comptable

Sommaire

p. 3 **ÉDITORIAL**

SYNTHÈSE DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

p. 8 **Les résultats de l'exercice**

p. 9 **La capacité d'autofinancement**

p. 9 **Le tableau de financement et le fonds de roulement**

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS

p. 13 **1. Faits caractéristiques, comparabilité des comptes, principes comptables et méthodes d'évaluation**

p. 13 **1-1. FAITS CARACTÉRISTIQUES ET COMPARABILITÉ DES COMPTES**

p. 16 **1-2. PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION**

1-2-1. Immobilisations incorporelles et corporelles 17

1-2-2. Subventions d'investissement 18

1-2-3. Stocks 18

1-2-4. Valeurs mobilières de placement 18

1-2-5. Rattachement des charges et des produits à l'exercice 18

1-2-6. Dépréciations 19

p. 21 **2- Notes relatives aux postes de bilan**

p. 21 **2-1. ACTIF**

2-1-1. Actif immobilisé *note ❶* 22

2-1-2. Stocks *note ❷* 23

2-1-3. Créances *note ❸* 24

2-1-4. Trésorerie *note ❹* 24

2-1-5. Charges constatées d'avance *note ❺* 25

p. 25 **2-2. PASSIF**

2-2-1. Capitaux propres *note ❻* 26

2-2-2. Provisions pour risques et charges *note ❼* 27

2-2-3. Dettes *note ❽* 27

2-2-4. Produits constatés d'avance *note ❾* 28

p. 31 **3- Notes relatives aux postes du compte de résultat**

p. 31 **3-1. PRODUITS**

3-1-1. Produits d'exploitation *note ❶* 32

3-1-2. Produits financiers *note ❷* 34

p. 35 **3-2. CHARGES**

3-2-1. Charges d'exploitation *note ❸* 36

3-2-2. Charges exceptionnelles *note ❹* 38

Synthèse de l'exécution budgétaire

L'exécution budgétaire retrace l'ensemble des recettes et des dépenses de l'exercice au regard des autorisations de crédits prévues au budget.

I. LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE

MONTANTS EN €	PRÉVISION 2012 (BP +DBM)	RÉALISATION 2012 (COMPTE FINANCIER)	TAUX D'EXÉCUTION
Montant net des produits	2 708 380,63	3 816 153,95	141%
Montant net des charges	3 299 630,42	3 989 331,35	121%
<i>Enveloppe « Fonctionnement hors masse salariale »</i>	<i>2 047 606,42</i>	<i>2 894 261,73</i>	<i>141%</i>
<i>Enveloppe « Masse salariale »</i>	<i>1 252 024,00</i>	<i>1 095 069,62</i>	<i>87%</i>
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	-591 249,79	-173 177,40	
Montant net des recettes d'investissement	0,00	0,00	
Montant net des dépenses d'investissement	65 000,00	60 742,87	93%
SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-65 000,00	-60 742,87	
SOLDE GLOBAL D'EXÉCUTION 2012	-656 249,79	-233 920,27	

L'exercice budgétaire 2012 présente un résultat déficitaire de -173 k€ en fonctionnement et un déficit de -61 k€ en investissement. Le solde global d'exécution est négatif: il s'élève à -234 k€.

Les dépenses ont été exécutées dans le respect des autorisations budgétaires pour les deux enveloppes « Masse salariale » et « Investissement » comme en témoignent les taux d'exécution inférieurs à 100%.

En revanche, en ce qui concerne la section de fonctionnement, le taux d'exécution en dépense s'élève à 121%. Cela signifie que les dépenses de fonctionnement ont été exécutées au-delà des inscriptions budgétaires.

Une analyse plus fine de l'exécution en dépenses de l'enveloppe de fonctionnement permet de mettre en évidence que le dépassement est la conséquence exclusive de la comptabilisation des dotations aux amortissements et provisions dont les crédits présentent, par exception, un caractère évaluatif (Instruction DGFIP n° 10-032-M93 du 21 décembre 2010, page 267 § 2.7.2.1).

MONTANTS EN €	PRÉVISION 2012 (BP +DBM)	RÉALISATION 2012 (COMPTE FINANCIER)	TAUX D'EXÉCUTION
Enveloppe « Fonctionnement hors masse salariale » y compris « Dotations aux amort. et provisions »	2 047 606,42	2 894 261,73	141%
« Dotations aux amortissements et provisions »	-100 835,00	-1 194 461,28	
Enveloppe « Fonctionnement hors masse salariale »	1 946 771,42	1 699 800,45	87%
Enveloppe « Masse salariale »	1 252 024,00	1 095 069,62	87%
MONTANT DES CHARGES HORS DAP	3 198 795,42	2 794 870,07	87%

Hors comptabilisation des dotations aux amortissements et provisions, le taux d'exécution de cette enveloppe est ramené à 87%.

Ce dépassement de crédit qui n'avait pas pu être anticipé budgétairement en 2012 est lié aux opérations de comptabilisation des stocks et de sa dépréciation, effectuées à la clôture de l'exercice. Ces régularisations ont été rendues nécessaires afin d'améliorer la qualité de l'information comptable et financière et de répondre ainsi, entre autres, aux recommandations formulées par l'IGAENR dans son dernier rapport d'audit (2012).

A noter par ailleurs que les défaillances dans le suivi des stocks et plus particulièrement l'absence d'inventaire physique à la Direction de la recherche et de l'édition n'ont pas permis d'appliquer les dispositions de l'avis n° 2010-02 du 30 juin 2010 du Conseil de la normalisation des comptes publics (CNoCP) reprises dans l'instruction budgétaire et comptable M93. L'application de ces dispositions aurait pourtant permis d'exclure du résultat de l'exercice l'effet de ces régularisations en corrigeant le bilan d'ouverture via le compte de report à nouveau.

II. LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (CAF) représente la capacité de l'établissement à financer sur ses ressources les besoins liés à son activité et au renouvellement de son outil de production. Elle se calcule en corrigeant le résultat comptable de l'exercice des opérations qui affectent le résultat mais qui ne donnent pas lieu à décaissements ou encaissements.

Capacité d'autofinancement 2012 (montants en k€)

Total des produits de la section de fonctionnement	3 816
Total des charges de la section de fonctionnement	3 989
= RÉSULTAT DE L'EXERCICE (c/12):	-173
+ Dotations aux amortissements et provisions	1 194
- Reprises sur provisions et amortissements	-462
- Neutralisation des amortissements	0
- Quotes-parts de subventions d'investissement	0
- Plus-values de cession d'actif	0
+ Moins-values de cessions d'actif	49
= CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE:	+608

III. LE TABLEAU DE FINANCEMENT ET LE FONDS DE ROULEMENT

Il s'agit ici de déterminer le mode de financement de l'exercice écoulé, soit par les ressources dégagées de l'exploitation (autofinancement), soit par les subventions d'investissement reçues ou par le fonds de roulement.

EMPLOIS	k€	RESSOURCES	k€
Distributions mises en paiement au cours de l'exercice		Capacité d'autofinancement de l'exercice	608
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé:	61	Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé:	
Charges à répartir sur plusieurs exercices		Augmentation des capitaux propres	
Réduction des capitaux propres*	29	Subventions d'investissement	
Remboursements de dettes financières		Augmentation des dettes financières	
TOTAL DES EMPLOIS	90	TOTAL DES RESSOURCES	608
Variation du fonds de roulement (ressource nette)	+ 519	Variation du fonds de roulement (emploi net)	

* La réduction des capitaux propres correspond aux retraitements du bilan d'ouverture. Pour plus d'informations, se référer au § 2-2-1. « Capitaux propres » de l'annexe.

Les investissements de l'exercice (61 k€) ont été autofinancés à hauteur de 608 k€. L'excédent d'autofinancement a abondé le fonds de roulement de 519 k€.

Le fonds de roulement représente la marge de sécurité financière de l'établissement. Il finance le cycle d'exploitation et traduit la solvabilité de l'établissement.

FONDS DE ROULEMENT EN k€	31/12/2012	31/12/2011
Biens mis à disposition	11	11
Réserves	2 009	2 020
Report à nouveau	-72	-181
Résultat de l'exercice en attente d'affectation	-173	127
Subventions d'investissement (nettes)	207	207
Dettes financières	0	0
Amortissements et dépréciations	3 001	2 269
Provisions pour risques et charges	0	0
TOTAL DES RESSOURCES STABLES ET DURABLES =	4 983	4 453
Actif immobilisé brut :	2 786	2 775
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	0
TOTAL DES EMPLOIS STABLES ET DURABLES =	2 786	2 775
FONDS DE ROULEMENT (RESSOURCES - EMPLOIS DURABLES) =	2 197	1 678
ÉVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT =	+ 519	

Au 31 décembre 2012, le fonds de roulement représente 283 jours de dépenses de fonctionnement décaissables soit plus de 9 mois.

Annexe aux états financiers



1. Faits caractéristiques, comparabilité des comptes, principes comptables et méthodes d'évaluation

L'exercice comptable correspond à l'année civile (article 27 du décret n° 2008-618 du 27 juin 2008).

1-1. FAITS CARACTÉRISTIQUES ET COMPARABILITÉ DES COMPTES

Un établissement, trois entités

L'École nationale des chartes est un établissement public de l'Etat à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) constitué sous la forme d'un grand établissement.

L'école est régie par le décret n° 87-832 du 8 octobre 1987. Aux termes de l'article 3 de ce décret, « L'École nationale des chartes a pour mission d'assurer la formation de personnels scientifiques des archives et des bibliothèques. Elle concourt à la formation de tous les personnels qui contribuent à la connaissance scientifique et à la mise en valeur du patrimoine national. Elle participe à la formation et à la recherche des étudiants en sciences de l'homme et de la société, particulièrement dans les disciplines relatives à l'étude critique, l'exploitation, la conservation et la communication des sources historiques. »

Par ailleurs, le comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS) créé en 1834 a été rattaché à l'École nationale des chartes par arrêté du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) en date du 12 juin 2007.

Le CTHS est chargé essentiellement d'assurer la publication d'ouvrages scientifiques, de développer l'activité des sociétés savantes notamment en organisant un congrès annuel.

Enfin, par convention signée le 16 septembre 2002, le MESR a confié la gestion de l'Urfist de Paris, Unité Régionale de Formation à l'Information Scientifique et Technique, à l'École des chartes en créant un service rattaché.

Les missions de l'Urfist sont la conception et la réalisation d'actions de formation et d'outils pédagogiques.

Bien que composée de trois entités, l'École nationale des chartes demeure un seul et unique établissement public disposant seul de la personnalité juridique.

L'ordonnateur principal en est le directeur et l'ordonnateur secondaire, le Président du CTHS pour les seules opérations relevant de l'institut.

Une structure budgétaire unifiée en 2012

L'école disposait jusqu'en 2011 de trois budgets distincts pour retracer les opérations de ces trois entités. L'exécution de ces trois budgets donnait lieu à la production de trois comptes financiers distincts.

Pour la première fois en 2012, l'école a adopté un budget unique consolidant l'ensemble des opérations des trois services qui la composent. Ainsi, le présent compte financier est le premier qui retrace l'ensemble des opérations en produisant un bilan et un compte de résultat uniques.

L'École nationale des chartes : un établissement ne bénéficiant pas des responsabilités et compétences élargies

En tant que grand établissement au sens de l'article L717-1 du Code de l'éducation, l'École nationale des chartes n'est pas concernée de fait par la loi « Libertés et responsabilités des universités » mais peut néanmoins demander sur option à bénéficier des responsabilités et des compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines.

L'école ne bénéficie pas à ce jour de ces compétences élargies.

Ses comptes ne sont donc pas soumis obligatoirement à certification par un commissaire aux comptes.

La rémunération de ses personnels titulaires reste de plus, à la charge directe du budget de l'Etat. L'établissement ne comptabilise sur son budget propre que certaines charges de personnel : pour l'essentiel, celles relatives aux personnels contractuels, aux vacances et cours complémentaires des personnels enseignants. Les opérations de paie (liquidation, paiement des personnels et règlement des cotisations aux organismes sociaux) sont néanmoins effectuées à façon par la Direction des Finances Publiques de la Région Ile de France (Paris) en vertu d'une convention de prestation de service.

Coopération inter universitaire

L'École est membre fondateur du pôle de recherche et d'enseignement supérieur (Pres héSam (hautes études-Sorbonne-arts et métiers), du Campus Condorcet, et membre associé du Pres Sorbonne Universités.

A noter que l'établissement public de coopération scientifique (EPCS) Campus Condorcet créé en 2012 a succédé à la Fondation de coopération scientifique (FCS) qui avait piloté le projet de décembre 2009 jusqu'en 2012. Cette dernière a été dissoute par décret du 19 décembre 2012.

Des déménagements en perspective

L'École dont sa bibliothèque déménagera de la Sorbonne pour rejoindre en 2015 le quadrilatère Richelieu sur l'ancien site de la Bibliothèque nationale de France (65 rue de Richelieu, Paris). Ses équipes de recherche ainsi que le CTHS rejoindront quant à eux le Campus Concordet à Aubervilliers (Seine Saint-Denis) en 2017. L'Urfist restera implantée rue des Bernardins (Paris) dans l'attente de son déménagement sur le Campus Condorcet à une date encore inconnue.

Système d'information budgétaire et comptable

L'École utilise le logiciel de gestion budgétaire et comptable développée par la société GFI Progiciels, ex JVS Adix.

Raccourcissement du délai de reddition des comptes

Le nouveau règlement relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (article 212 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012) fixe désormais la date limite d'adoption du compte financier par le Conseil d'administration au dernier jour du deuxième mois suivant la clôture de l'exercice. Cette disposition raccourcit de deux mois les délais maximum de clôture.

A titre transitoire, les comptes financiers des exercices 2012 à 2014 pourront être soumis à l'organe délibérant avant l'expiration du troisième mois suivant la clôture de l'exercice.

Mise en œuvre d'un suivi des stocks à la Direction de la recherche et de l'édition

Les stocks d'ouvrages édités par la Direction de la recherche et de l'édition ont été pour la première fois comptabilisés à l'actif du bilan, à la clôture des comptes 2012. Ont été recensés, valorisés et comptabilisés les stocks directement détenus par l'école dans ses locaux mais aussi ceux détenus entre les mains de tiers (imprimeurs et distributeurs).

Des dépréciations pour mévente ont été également constatées.

L'absence d'état de stock à la clôture 2011 n'a pas permis d'appliquer les dispositions de l'avis n° 2010-02 du 30 juin 2010 du Conseil de la normalisation des comptes publics (CNoCP) reprises dans l'instruction budgétaire et comptable M93. L'application de ces dispositions aurait pourtant permis d'exclure du résultat 2012 l'effet de cette régularisation en corrigeant le bilan d'ouverture via le compte de report à nouveau.

Ainsi, le compte de résultat 2012 retrace en produits l'ensemble du stock au 31 décembre alors qu'il n'aurait dû retracer que la variation entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2012. De même, le compte de résultat retrace en charges la dépréciation de l'ensemble du stock alors qu'il n'aurait dû retracer que la variation de la dépréciation à la fin de l'exercice.

Changement de méthode d'évaluation de la dépréciation des stocks d'ouvrages

A la clôture, les ouvrages du CTHS font l'objet d'une dépréciation pour mévente en fonction de l'ancienneté des titres.

Considérant que les taux appliqués en 2011 pour évaluer cette dépréciation ne reflétaient pas correctement la réalité économique, de nouveaux taux ont été retenus à la clôture 2012 sur la base d'une analyse des courbes de vente des ouvrages.

CLÔTURE 2011		CLÔTURE 2012	
Ouvrage paru en N	Taux de dépréciation	Ouvrage paru en N	Taux de dépréciation
Au 31/12/N :	0%	Au 31/12/N :	0%
Au 31/12/N+1 :	70%	Au 31/12/N+1 :	50%
Au 31/12/N+2 :	90%	Au 31/12/N+2 :	80%
A partir du 31/12/N+3 :	100%	A partir du 31/12/N+3 :	100%

Compte tenu des spécificités éditoriales proches des ouvrages, les mêmes règles ont été retenues pour les publications de la direction de la recherche et de l'édition.

Ainsi, l'ensemble du stock d'ouvrages de l'école est déprécié selon la même méthode.

Première prise en compte des passifs sociaux à la clôture de l'exercice

Les passifs sociaux ont été évalués et comptabilisés pour la première fois à la clôture des comptes 2012.

Ils concernent les charges à payer relatives aux congés payés non pris au 31 décembre 2012, aux jours épargnés sur comptes épargne temps (CET) des seuls personnels non-enseignants payés sur budget propre.

Les autres personnels ne sont pas concernés car payés sur le budget de l'Etat.

Les heures complémentaires et vacations d'enseignement faites en 2012 et restant à payer au 31 décembre ont également fait l'objet pour la première fois de charges à payer.

Amélioration du rattachement des produits et des charges à l'exercice

Ce changement a conduit à retraiter notamment en produits constatés d'avance, pour la première fois à la clôture de l'exercice, les produits présentant un caractère pluriannuel.

Il s'agit notamment des droits d'inscription des étudiants, du chiffre d'affaires des prestations de formation continue, de recherche et enfin, des subventions spécifiques dont les actions qu'elles financent sont partiellement exécutées à la clôture.

Pour la première fois également, ont été recensées et comptabilisées des charges constatées d'avance.

1-2. PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Référentiel comptable

L'école est soumise au décret n° 94-39 du 14 janvier 1994 modifié relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ne bénéficiant pas des responsabilités et compétences élargies. Celui-ci intègre les nouvelles dispositions du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 valant nouveau règlement relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Elle applique par ailleurs la réglementation budgétaire, financière et comptable applicable aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel codifiée par l'instruction n° 10-032-M93 du 21 décembre 2010 de la Direction Générale des Finances Publiques.

Ce référentiel comptable, largement inspiré du Plan comptable général, intègre notamment les nouveaux règlements concernant les actifs et les passifs diffusés par l'instruction DGFIP n° 06-007-M9 du 23 janvier 2006.

TVA et sectorisation d'activités

Enfin, en ce qui concerne la taxe sur la valeur ajoutée, l'École nationale des chartes applique les dispositions de l'instruction fiscale 3 A-4-08 n° 63 du 13 juin 2008 en vertu de laquelle elle a constitué deux secteurs d'activités distincts :

- Un secteur exonéré pour les activités d'enseignement et de formation qui sont exonérées de TVA du fait de la loi. Ainsi, le chiffre d'affaires facturé au titre de ces activités ne donne pas lieu à collecte de TVA. En contrepartie, les achats qui sont rattachés à ce secteur supportent une TVA non déductible.
- Un secteur taxable au CTHS pour les opérations relatives à l'édition. Le chiffre d'affaires de ces dernières est soumis à la TVA et les achats correspondants bénéficient du droit à déduction dans sa totalité.

A noter qu'il n'est pas appliqué de prorata de déduction pour les dépenses qualifiées de mixtes, c'est-à-dire qui ne peuvent pas être affectées précisément à l'une ou l'autre de ces activités. Par défaut, ces dernières sont rattachées au secteur exonéré.

Corrections d'erreurs

Les retraitements liés aux corrections d'erreurs et/ou régularisations sur exercices clos ont été comptabilisés via les comptes de capitaux propres et sont donc exclus du résultat de l'exercice.

Ces opérations sont conformes à l'avis n° 2010-02 du 30 juin 2010 du Conseil de la normalisation des comptes publics (CNoCP) repris dans le référentiel M9-3 de la Direction Générale des Finances Publiques.

1-2-1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations acquises à titre onéreux sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Ce coût est constitué du prix d'achat, des droits et taxes non récupérables et le cas échéant des frais de livraison et de mise en service.

Elles sont amorties linéairement au prorata temporis, à compter de leur date de mise en service.

Un plan d'amortissement propre à chaque catégorie d'immobilisations a été adopté par le Conseil d'administration en séance du 30 juin 1999. Les cadences demeurent néanmoins indicatives. Elles peuvent être modifiées, au cas par cas et sur justifications, afin de traduire au mieux la durée d'utilisation spécifique d'un actif.

Les immobilisations incorporelles

Elles sont dans la pratique essentiellement composées de logiciels acquis.

Les logiciels dont le coût unitaire est supérieur à 800 € hors taxe sont inscrits à l'actif.

Les cadences d'amortissement sont les suivantes :

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, LOGICIELS, DROITS ET VALEURS SIMILAIRES	DURÉE
Logiciels	3 ans

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges.

Les biens immobiliers

Les bâtiments sont répartis sur trois sites : le site Sorbonne pour l'école proprement dite, à Vanves (Hauts-de-Seine) pour le CTHS et rue des Bernardins à Paris (5^e) pour l'Urfist.

Ils représentent environ 2 400 m².

Ce patrimoine immobilier reçu en affectation ou mis à disposition n'est pas comptabilisé à l'actif du bilan.

Il n'est pas envisagé de procéder à une intégration de la valeur vénale de ces biens à l'actif avant le déménagement de l'école prévu en 2015 et 2017. Les nouveaux bâtiments feront l'objet d'une intégration sur la base de leurs coûts de construction.

En revanche, les travaux et agencements comptabilisés à l'actif sont amortis selon les cadences suivantes.

CONSTRUCTIONS ET AGENCEMENTS	DURÉE
Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15 ans

La charge d'amortissement n'est pas neutralisée.

Les biens meubles corporels

Tout bien dont le coût unitaire est supérieur à 800 € hors taxe est inscrit à l'actif.

Les biens meubles sont amortis selon les cadences suivantes :

INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATÉRIELS ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	DURÉE
Matériel informatique	3 ans
Matériel de bureau	10 ans
Mobilier	15 ans
Coffre-fort	20 ans

1-2-2. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions destinées à financer des opérations d'investissement sont enregistrées au moment de leur notification dans les capitaux propres.

Elles sont reprises en résultat exceptionnel au même rythme que l'amortissement des immobilisations qu'elles financent.

NB: L'École n'a pas souhaité appliquer de manière anticipée les nouvelles modalités de présentation des financements externes de l'actif qui seront obligatoires à la clôture 2013.

1-2-3. STOCKS

Sont suivis en comptes de stock selon la méthode de l'inventaire intermittent les ouvrages édités par la Direction de la recherche et de l'édition et par le CTHS.

Les ouvrages du CTHS sont valorisés à leur coût de revient à hauteur des seuls coûts directs externes.

A défaut d'information relative à leur coût de revient, les ouvrages de la Direction de la recherche et de l'édition sont valorisés à leur prix de vente hors taxe.

En ce qui concerne les ouvrages détenus par les distributeurs, leur valorisation est corrigée de la commission de courtage fixée dans les conditions de vente avec chacun d'entre eux.

1-2-4. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les plus et moins-values de cession sont comptabilisées selon la règle du «premier entré, premier sorti».

En fin d'exercice, leurs valeurs comptables sont comparées aux dernières valeurs de marché connues. Les moins-values latentes donnent lieu à la comptabilisation d'une dépréciation.

1-2-5. RATTACHEMENT DES CHARGES ET DES PRODUITS À L'EXERCICE

Droits d'inscriptions

Les droits d'inscriptions perçus au titre d'une année universitaire sont répartis à hauteur de 4/12^e sur l'exercice civil qui s'achève (septembre à décembre) et 6/12^e sur l'exercice suivant.

Contrats pluriannuels

Les contrats concernés sont essentiellement les contrats conclus au titre de la recherche et les contrats de formation continue. Considérant que la méthode dite à l'avancement conduit à une meilleure information, l'école a fait le choix de comptabiliser le chiffre d'affaires de ses contrats pluriannuels en fonction de leur avancement.

En ce qui concerne la recherche, l'avancement est déterminé selon un prorata calculé en fonction des coûts réellement encourus au titre de chacun des contrats.

En ce qui concerne la formation continue, l'avancement est déterminé en fonction du nombre d'heures réellement réalisées à la clôture de l'exercice en comparaison du nombre total d'heures de la formation.

En fonction du rythme de facturation des contrats (facturation de la totalité de la prestation à la signature), les retraitements donnent lieu à la comptabilisation de produits comptabilisés d'avance.

Les contrats sont considérés avec un résultat prévisionnel nul.

Les cours complémentaires et les vacances d'enseignement

Ces heures d'enseignement sont payées aux intervenants traditionnellement avec un décalage de quelques mois.

Les heures exécutées dans l'exercice et restant à payer aux enseignants sont recensées à la clôture et donnent lieu à charges à payer.

Les congés payés non pris et les jours épargnés sur compte épargne temps (CET)

Ces jours, qui représentent une dette envers le personnel, sont évalués en fin d'exercice. Ils donnent lieu à la comptabilisation d'une charge à payer pour le seul personnel payé sur budget propre c'est-à-dire le personnel administratif non titulaire.

Les jours de congés non pris sont valorisés au coût moyen total moyen supporté par l'employeur par catégories d'agents.

Les jours épargnés sont valorisés à hauteur du coût d'indemnisation de ces jours (125 €/jour pour la catégorie A, 80 € pour la catégorie B et 65 € pour la catégorie C).

1-2-6. DÉPRÉCIATIONS

Stocks

A la clôture, les ouvrages font l'objet d'une dépréciation pour mévente en fonction de l'ancienneté des titres :

Ouvrage paru en N:	Taux de dépréciation:
Au 31/12/N:	0%
Au 31/12/N+1:	50%
Au 31/12/N+2:	80%
À partir du 31/12/N+3:	100%

Créances

Les créances ne font pas l'objet de dépréciations.



2. Notes relatives aux postes de bilan

Sauf mention particulière, les montants sont exprimés en milliers d'euros.

2-1. ACTIF

ACTIF (MONTANTS EN €)	NOTES DE RENOI À L'ANNEXE	EXERCICE 2012			2011
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		205 052,88	-196 425,84	8 627,04	9 278,44
205 Logiciels et droits similaires		205 052,88	-196 425,84	8 627,04	9 278,44
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		2 570 030,68	-1 700 647,74	869 382,94	916 317,98
211 Terrains				-	
213 Constructions				-	
214 Constructions sur sol d'autrui				-	
215 Installations techniques, matériels et outillage		40 801,67	-33 327,66	7 474,01	7 474,01
216 Collections		135 195,24		135 195,24	135 195,24
218 Autres immobilisations corporelles		2 394 033,77	-1 667 320,08	726 713,69	773 648,73
238 Avances et acomptes versés sur commande				-	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		11 364,94	-	11 364,94	40 227,89
26 Participations et créances rattachées		10 000,00		10 000,00	39 200,00
27 Autres immobilisations financières		1 364,94		1 364,94	1 027,89
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	①	2 786 448,50	-1 897 073,58	889 374,92	965 824,31
STOCKS	②	1 338 151,81	-1 104 350,11	233 801,70	75 510,52
331 Produits en cours		53 818,00	-10 763,60	43 054,40	1 452,60
355 Produits finis		1 284 333,81	-1 093 586,51	190 747,30	74 057,92
CRÉANCES	③	805 807,58		805 807,58	976 088,66
409 Avances et acomptes versés sur commandes		-		-	-
411 Créances clients et comptes rattachés		497 694,67		497 694,67	559 908,63
42 à 47 Autres créances		308 112,91		308 112,91	416 180,03
DISPONIBILITÉS	④	799 869,44		799 869,44	891 560,90
50 Valeurs mobilières de placement		435 761,91		435 761,91	515 489,11
51 Banque, établissements financiers et assimilés		363 876,42		363 876,42	375 741,76
53-54 Caisse et Régie		231,11		231,11	330,03
TOTAL ACTIF CIRCULANT		2 943 828,83	-1 104 350,11	1 839 478,72	1 943 160,08
486 Charges constatées d'avance	⑤	21 064,00		21 064,00	-
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION		21 064,00	-	21 064,00	-
TOTAL:		5 751 341,33	-3 001 423,69	2 749 917,64	2 908 984,39

2-1-1. ACTIF IMMOBILISÉ (note ①)

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles ainsi que leurs amortissements ont varié de la façon suivante sur l'exercice 2012 :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (VALEURS BRUTES)	VALEUR AU 31/12/2011	AUGMENTATIONS 2012	DIMINUTIONS 2012	VALEUR AU 31/12/2012
Logiciels, concessions et droits similaires	202	3		205
TOTAL:	202	3	0	205

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	VALEUR AU 31/12/2011	AUGMENTATIONS 2012	DIMINUTIONS 2012	VALEUR AU 31/12/2012
Logiciels, concessions et droits similaires	193	3		196
TOTAL:	193	3	0	196

La variation des immobilisations incorporelles en 2012 s'explique principalement par un investissement de 3 k€ réalisé au titre de la refonte du logiciel Sygefors pour l'Urfist. Aucune dépréciation n'a été comptabilisée en ce qui concerne les immobilisations incorporelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont varié de la façon suivante sur l'exercice 2012 :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (VALEURS BRUTES)	VALEUR AU 31/12/2011	AUGMENTATIONS 2012	DIMINUTIONS 2012	VALEUR AU 31/12/2012
Installations techniques, matériel et outillage c/215	41			41
Collections c/216	135			135
Autres immobilisations corporelles c/218	2 357	37		2 394
TOTAL:	2 533	37	0	2 570

Les principales variations des immobilisations corporelles en 2012 s'expliquent par l'acquisition de matériels bureautiques.

Les amortissements sur immobilisations corporelles ont varié de la façon suivante sur 2012 :

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	VALEUR AU 31/12/2011	AUGMENTATIONS 2012	DIMINUTIONS 2012	VALEUR AU 31/12/2012
Installations techniques, matériel et outillage	33			33
Autres immobilisations corporelles	1 583	84		1 667
TOTAL:	1 616	84	0	1 701

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée en ce qui concerne les immobilisations corporelles.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières ont varié de la façon suivante sur l'exercice 2012 :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	VALEUR AU 31/12/2011	AUGMENTATIONS 2012	DIMINUTIONS 2012	VALEUR AU 31/12/2012
Participations et créances rattachées à des participations	39	20	-49	10
Autres immobilisations financières	1			1
TOTAL:	40	20	-49	11

Dans le cadre d'une convention d'association, l'école a pris part à hauteur de 10 k€ au capital du Pres « Sorbonne Universités » en tant que membre associé.

L'école a par ailleurs effectué en 2012 le dernier versement (10 k€) représentant sa participation au sein du capital de la fondation de coopération scientifique Campus Condorcet qui sera dissoute peu de temps après, fin 2012.

La diminution de 49 k€ est la régularisation de la participation totale de l'Ecole au capital de cette fondation suite à sa dissolution.

La fondation est remplacée par l'établissement public de coopération scientifique Campus Condorcet. Compte tenu du fait que les biens appartenant à la FCS ont été dévolus à l'établissement public et que les membres fondateurs ne disposent pas de part dans le capital du nouvel établissement, la participation de l'école au capital de la fondation a été reclassée en charge au cours de l'exercice 2012.

Les immobilisations financières ne sont pas dépréciées.

2-1-2. STOCKS (note 2)

STOCKS (ACTIF CIRCULANT)	VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2011	VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2012
En-cours de production de biens	2	54
Produits finis :	534	1 285
- Publications Enc - DRE	0	734
- Publications CTHS	534	551
TOTAL:	536	1 339

Les en-cours de production de biens représentent les ouvrages du CTHS en cours de fabrication. Ils subissent une dépréciation forfaitaire de 20%.

Les ouvrages édités par la Direction de la recherche et de l'édition sont vendus soit directement par l'Ecole soit pour l'essentiel, par deux libraires agissant en tant que diffuseurs. Il s'agit des éditions Honoré Champion (Paris 6^e) pour le marché français et la librairie Droz (Genève) pour l'étranger.

Les ouvrages édités par le CTHS sont vendus soit directement par le CTHS soit par l'intermédiaire de la Sodis, filiale du groupe Gallimard, qui intervient comme distributeur auprès des libraires. La diffusion est assurée par l'Afpud (L'Association française des Presses d'université) en France et Gallimard Export à l'étranger.

Les stocks font l'objet de dépréciations pour mévente :

DÉPRÉCIATIONS DES STOCKS (PRODUITS FINIS)	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2011	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2012
Valeur brute	0	734
Dépréciation	0	-675
VALEUR NETTE DU STOCK ENC - DRE	0	59
Valeur brute	534	551
Dépréciation	-460	-423
VALEUR NETTE DU STOCK CTHS	74	128

Les stocks édités par la Direction de la recherche et de l'édition ont été recensés pour la première fois à la clôture 2012.

A noter que les stocks d'ouvrages entreposés par le CTHS dans son entrepôt de Bléry (Yvelines) n'ont pas fait l'objet d'une valorisation car ces publications ne font partie d'aucun catalogue.

2-1-3. CRÉANCES (note ③)

Les créances de l'actif circulant sont composées des postes suivants :

CRÉANCES (ACTIF CIRCULANT)	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2011	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2012
Avances et acomptes versés sur commande	0	0
Créances clients et comptes rattachés	560	498
<i>Subventions à recevoir c/441 et 443</i>	16	5
<i>Comptes de TVA c/445</i>	152	153
<i>Débiteurs divers c/46</i>	178	72
<i>Autres</i>	70	78
Total Autres créances :	416	308
TOTAL :	976	806

Le poste «Créances Clients et Comptes rattachés» n'inclut pas de produits à recevoir.

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée au titre du poste «Créances Clients et Comptes rattachés» au 31 décembre 2012.

2-1-4. TRÉSORERIE (note ④)

L'école dispose de deux comptes de dépôt : la Caisse des dépôts et consignations et la Direction des finances publiques de la région Ile de France – Paris (DRFiP). C'est via ce dernier que l'essentiel des opérations de trésorerie sont exécutées.

Le placement en valeurs mobilières de placement est un placement monétaire effectué sur le support CDC Trésor Première Monétaire géré par Natixis Asset Management. Les taux de rémunération quasi nuls observés en 2012 expliquent l'absence de revenus financiers (Cf. infra).

La trésorerie nette de l'établissement est composée des éléments suivants :

TRÉSORERIE	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2011	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2012
Valeurs mobilières de placement :	515	436
<i>Valeurs à l'encaissement</i>	2	7
<i>Compte de dépôt (DFT)</i>	374	357
<i>Caisse et régies</i>		
Total Disponibilités	376	364
Paiements émis non débités à la clôture	81	172
TRÉSORERIE NETTE :	972	972

2-1-5. CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE (note 5)

Il s'agit de charges ayant été comptabilisées en 2012 mais qui se rattachent à 2013. Sont essentiellement concernées les charges relatives aux contrats de maintenance, abonnements ou loyers payables d'avance.

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2011	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2012
Charges constatées d'avance c/486	0	21

Les charges constatées d'avance ont été recensées et comptabilisées pour la première fois en 2012.

2-2. PASSIF

PASSIF (MONTANTS EN €)	NOTES DE RENOVI À L'ANNEXE	EXERCICE 2012	EXERCICE 2011
102 Biens mis à disposition		11 002,97	2 764,66
103 Dons et legs en capital			8 238,31
106 Réserves		2 008 948,22	2 020 196,22
11 Report à nouveau		-72 162,21	-181 261,66
12 Résultat de l'exercice		-173 177,40	126 730,45
13 Subventions d'investissement (net)		207 058,97	207 058,97
TOTAL CAPITAUX PROPRES	6	1 981 670,55	2 183 726,95
151 Provisions pour risques		-	-
158 Autres provisions pour charges		-	-
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	7	-	-
185 Comptes de liaison		-	21 257,78
165 Dépôts reçus		38,12	38,12
419 Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		-	-
40 Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		53 725,97	20 158,00
43-44 Dettes fiscales et sociales		62 872,78	50 640,23
42-46-47 Autres dettes		346 439,56	573 318,80
5159 Chèques et virements à payer		172 509,86	59 844,51
TOTAL DETTES	8	635 586,29	725 257,44
487 Produits constatés d'avance	9	132 660,80	-
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION		132 660,80	-
TOTAL		2 749 917,64	

2-2-1. CAPITAUX PROPRES (note 6)

Les capitaux propres ont varié comme suit en 2012 :

CAPITAUX PROPRES	VALEUR AU 31/12/2011	AUGMENTATIONS 2012	DIMINUTIONS 2012	VALEUR AU 31/12/2012
Biens mis à disposition	3	+8		11
<i>Intégration c/103 dons et legs</i>	-----	+8		-----
Réserves facultatives	2 020		-11	2 009
<i>Corrections sur exercices clos</i>	-----		-11	-----
Dons et legs	8		-8	0
Report à nouveau	-181	+127	-18	-72
<i>RAN du résultat 2011</i>	-----	+127		-----
<i>Corrections sur exercices clos</i>	-----		-18	-----
Résultat	127		-300	-173
<i>Résultat 2011</i>	-----		-127	-----
<i>Résultat 2012</i>	-----		-173	-----
TOTAL:	1 977	+135	-337	1 775

SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT	VALEUR AU 31/12/2011	SUBVENTIONS REÇUES 2012	QUOTES-PARTS REPRISES AU RÉSULTAT	CESSIONS ET SORTIES 2012	VALEUR AU 31/12/2012
Subventions - Organismes publics	565	0	--	0	565
Subventions - Autres	8	0	--	0	8
Reprises subventions - Organismes publics		--	0		
Reprises sur subventions - Autres		--	0		
TOTAL:	573	0	0	0	573

Les capitaux propres de l'établissement sont composés :

- de la valeur des dons et legs en capital reçus par l'école :

Le transfert au compte 102 du montant inscrit en 2011 au compte 103 « Dons et legs » est consécutif à un changement de nomenclature comptable.

À noter que c'est à la rubrique 102 « Biens remis à disposition » que devrait être retracée la dotation représentant la contrepartie des biens immobiliers remis en affectation par l'Etat. L'école n'envisage pas de procéder à une intégration de la valeur vénale de ces biens à l'actif avant les déménagements de l'école en 2015 et 2017. Les nouveaux bâtiments feront l'objet d'une intégration sur la base de leurs coûts de construction.

- des réserves de l'établissement et du report à nouveau :

Ceux-ci représentent le montant cumulé des résultats d'exploitation et des reports à nouveau des exercices précédents.

Une correction d'erreur commise au cours d'un exercice clos a été comptabilisée via les réserves (Cf. § 1.2). L'erreur a consisté à titrer en produits de fonctionnement le montant total de la subvention pour charges de service public y compris le montant de la réserve de précaution. La réserve de précaution correspondant à des crédits gelés par le ministère n'aurait pas dû donner lieu à émission d'un titre recettes. C'est l'annulation de ce titre qui a fait l'objet d'une reprise sur les réserves afin de ne pas affecter le résultat 2012.

Les corrections sur le report à nouveau font suite à la première comptabilisation des charges à payer relatives aux jours de congés épargnés sur compte épargne temps par les personnels administratifs non titulaires de l'école.

Le total des jours épargnés fin 2012 s'élève à 169 jours contre 134 fin 2011.

Estimée à 18 k€, ces 134 jours ont donné lieu à une réduction des capitaux propres afin de ne faire supporter au compte de résultat 2012 les seules charges à payer qui le concernent, c'est-à-dire la valorisation de la variation du nombre de jours entre le début et la fin de l'exercice.

— du résultat déficitaire de l'exercice 2012 (-173 k€)

— des subventions reçues pour le financement d'investissements.

Elles sont reprises au compte de résultat au même rythme que celui de l'amortissement des biens qu'elles financent.

Ces subventions proviennent pour l'essentiel de l'Etat.

2-2-2. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (note 7)

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	PROVISIONS AU 31/12/2011	DOTATIONS 2012	REPRISES 2012	PROVISIONS AU 31/12/2012
Provisions pour risques	0	0	0	0
Autres provisions pour risques et charges	0	0	0	0
TOTAL:	0	0	0	0

Pour la première fois, les risques ont été recensés à la clôture de l'exercice. Aucun litige ou risque n'a été identifié que ce soit avec le personnel ou avec d'autres tiers. Ainsi aucune provision n'est constituée au 31/12/2012.

2-2-3. DETTES (note 8)

Les postes « Dettes » incluent les charges à payer détaillées ci-dessous :

CHARGES À PAYER	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2011	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2012
Fournisseurs c/408	12	47
Personnel c/428	0	45
<i>Heures complémentaires et vacations d'enseignement</i>	0	21
<i>Congés payés acquis et non pris au 31/12/2012</i>	0	3
<i>Jours de congés épargnés sur compte épargne temps (CET)</i>	0	21
Charges sociales c/438	0	1
TOTAL:	12	93

Les charges à payer relatives aux fournisseurs représentent les livraisons de biens et services pour lesquelles les factures n'ont pas été reçues à la clôture de l'exercice.

Pour plus d'explications concernant les charges à payer relatives au personnel il convient de se référer au paragraphe 1-2-5 « Rattachement des charges et des produits à l'exercice ».

2-2-4. PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE (note 9)

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2011	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2012
Droits d'inscription	0	6
Prestation de recherche	0	81
Formation continue	0	10
Mises à disposition de personnel	0	0
Autres	0	36
TOTAL:	0	133

Il s'agit de produits ayant été comptabilisés en 2012 mais qui se rattachent à 2013 ou aux exercices suivants. (Cf. § 1-2-5).

Les produits constatés d'avance relatifs aux droits d'inscription représentent la part des droits encaissés à la rentrée universitaire 2012/2013 mais se rattachant à la période allant de janvier à juin 2013.

Ceux relatifs à la recherche ou à la formation continue représentent le chiffre d'affaires ou les subventions facturés en avance par rapport aux prestations.

Les autres produits constatés d'avance représente une subvention notifiée par l'Etat en 2012 pour financer une étude préalable à l'aménagement mobilier des futurs locaux de l'école sur le site Richelieu. Cette étude sera lancée en 2013.



3- Notes relatives aux postes du compte de résultat

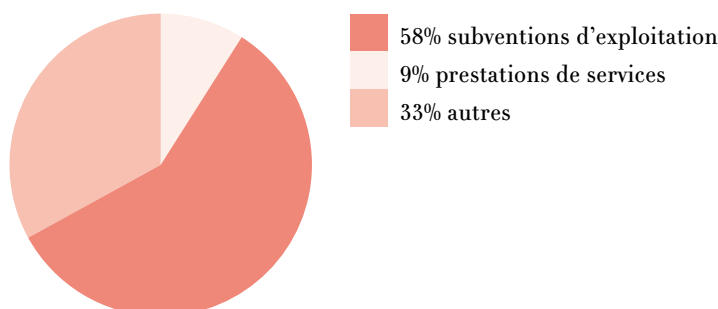
Sauf mention particulière, les montants sont exprimés en milliers d'euros.

Le résultat de l'exercice 2012 est déficitaire. Il s'établit à -173 k€ en baisse significative par rapport à 2011 (+127 k€). Sa dégradation est la conséquence notamment des nombreux changements de méthode initiés en 2012 afin de fiabiliser la qualité de l'information comptable et financière.

3-1. PRODUITS

PRODUITS (MONTANTS EN €)	NOTES DE RENVOI À L'ANNEXE	2012		2011		VARIATION 2011/2012	
PRODUITS D'EXPLOITATION	①	3 815 626,61		2 411 141,39		58%	
SOUS TOTAL A - CHIFFRE D'AFFAIRES NET		356 863,63		265 763,21		34%	
707 Ventes de marchandises			-		-		
70 (sauf 707) Prestations de services			356 863,63		265 763,21		34%
SOUS-TOTAL B		3 458 762,98		2 145 378,18		61%	
71 Production stockée			802 586,71		-45 814,24		
72 Production immobilisée			-		-		
74 Subventions d'exploitation			2 189 132,03		2 116 057,41		3%
781 Reprises sur amortissements et provisions			462 173,49		36 302,27		
791 Transferts de charges			-		-		
75 Autres produits de gestion courante			4 870,75		38 832,74		-87%
QUOTE-PARTS DE RESULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN			-		-		
PRODUITS FINANCIERS	②	344,80		841,35		-59%	
76 Produits financiers			344,80		841,35		-59%
786 Reprises sur amortissements et provisions			-		-		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	③	182,54		487,44		-63%	
771 Sur opérations de gestion			-		487,44		-100%
775 Produits des cessions d'éléments d'actifs			182,54		-		
776 Produits de la neutralisation des amortissements			-		-		
777 Quote part des subventions d'investissement			-		-		
778 Autres produits exceptionnels			-		-		
RÉSULTAT		173 177,40		-			
Perte			173 177,40		-		
TOTAL GÉNÉRAL		3 989 331,35	3 989 331,35	2 412 470,18	2 412 470,18	65,4%	

Répartition des produits par nature (2012)



3-1-1. PRODUITS D'EXPLOITATION : (note ①)

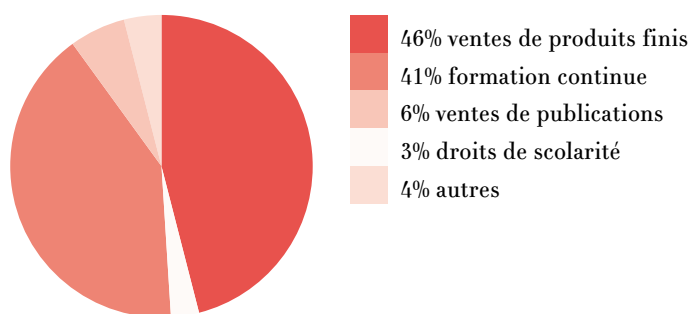
Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires représente la capacité de l'école à générer des ressources propres en dehors des subventions qu'elle perçoit.

Il se décompose de la façon suivante :

CHIFFRE D'AFFAIRES		2011	2012	EVOLUTION
c/701	Ventes de produits finis	168	164	-3%
c/7061	Droits de scolarité	8	13	+66%
c/7065	Formation continue	64	145	+126%
c/7067	Ventes de publications	22	21	-5%
Autres	Autres prestations	5	14	+180%
TOTAL:		266	357	+34%

Répartition du chiffre d'affaires par nature (2012)



Ventes de produits finis :

Il s'agit du chiffre d'affaires issu de la vente des ouvrages édités par le CTHS.

Celui-ci est en baisse de 3%. Le nombre d'ouvrages vendus est lui en baisse de 9%.

VENTE D'OUVRAGES EN NOMBRE (CTHS)	2011	2012
Ventes par la Sodis	7 407	6 687
Ventes directes par le CTHS	1 133	1 050
TOTAL:	8 540	7 737

Cette évolution est à resituer dans le contexte général du marché du livre qui a vu son chiffre d'affaires reculer en France de 4,5% en euros constants (Source : Centre national du livre – février 2013).

Droits de scolarité :

La hausse des droits de scolarité est le résultat de deux facteurs opposés :

- la comptabilisation pour la première fois en 2012 de produits constatés d'avance (-6 k€) au titre des droits de scolarité Cf. § 1-2-5. « Rattachement des charges et des produits à l'exercice ». Ces produits représentent la part 2013 des droits perçus en 2012 au titre de l'année universitaire 2012/2013. Ce retraitement a pour effet mécanique de minorer le chiffre d'affaires 2012.
- la comptabilisation de 10 k€ de droits de l'année universitaire précédente sur l'exercice 2012. Cette hausse en trompe l'œil ne reflète pas la réalité économique car le nombre d'étudiants inscrits est en augmentation de 8% :

NOMBRE TOTAL D'INSCRIPTIONS	2011/2012	2012/2013
Master	39	44
Doctorat	13	13
TOTAL:	52	57
Auditeurs libres	19	20
TOTAL GÉNÉRAL:	71	77

Formation continue :

La hausse significative des produits de la formation continue est la résultante :

- de la comptabilisation pour la première fois en 2012 de produits constatés d'avance (-10 k€). Les contrats de formation continue font l'objet d'une facturation du montant total de la prestation à la signature de la convention. Les produits constatés d'avance représentent la part du chiffre d'affaires des exercices postérieurs.
- la facturation en 2012 de 20 k€ de prestations réalisées en 2011 par l'Urfist au titre de formations doctorales et d'inscriptions individuelles en formation continue,
- la signature de nouveaux contrats dont les principaux sont listés dans le tableau ci-dessous :

CLIENT ET INTITULÉ DE LA FORMATION	MONTANT
Ministère de la Culture (Direction générale des patrimoines) <i>Métiers de la conservation du patrimoine</i>	22
Université Paul Valéry Montpellier 3 (Centre d'études médiévales de Montpellier) <i>Formation à l'édition électronique de corpus de manuscrits (encodage TEI)</i>	6
Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) <i>Effectuer des recherches en archives</i>	6
Etudiants inscrits en individuel (6) <i>Master « Technologies numériques appliquées à l'histoire »</i>	19
Commissariat à l'énergie atomique (CEA) <i>Archivage numérique : un parcours à travers administrations et entreprises</i>	4
Université Paris Diderot <i>Nouvelles technologies</i>	5

Le nombre d'étudiants est en hausse de 9% :

NOMBRE D'ÉTUDIANTS EN FC	2011/2012	2012/2013
Nombre d'inscriptions	151	164

Ventes de publications :

Sont suivies à cette rubrique les ventes d'ouvrages de la Direction de la recherche et de l'édition (-5% en montant).

Production stockée

La forte progression de ce poste est la conséquence de l'intégration du stock des ouvrages édités par la direction de la recherche et de l'édition, cf. § 1.1.

L'intégration a porté sur une valeur brute de 733 k€.

Subventions

L'école est essentiellement financée par des subventions d'exploitation qui représentent 58% de ses produits soit 2 189 k€. La principale d'entre elles est la subvention pour charges de service public versée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR). Celle-ci s'élève à 2 095 k€ et représente près de 55% du total des produits.

RUBRIQUE	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	2011	2012	EVOLUTION 2011/2012
c/741	Etat	2 023	2 066	+2%
c/744	Collectivités et organismes publics	1	32	
c/746	Dons et legs	3	0	
c/748	Autres	88	90	+3%
	TOTAL:	2 116	2 189	+3%

Les autres subventions sont pour l'essentiel composées d'aides à la publication d'ouvrages par le CTHS (53 k€), d'une participation (25 k€) pour la réalisation d'un projet de recherche d'une bibliothèque virtuelle auprès de la Fondation Singer-Polignac (Paris 16).

Recherche :

Près de 100 k€ de contrats de recherche nouveaux ont été signés au cours de l'exercice 2012. Les contrats de recherche en cours au 31 décembre 2012 sont :

FINANCEUR ET INTITULÉ DU CONTRAT DE RECHERCHE	MONTANT TOTAL
Ministère de la culture <i>Projet sur la mémoire des lois patrimoniales françaises (Mémoloi)</i>	50
Ecole française de Rome* <i>Création et mise en ligne d'une application informatique</i>	23
Bibliothèque nationale de France <i>Valorisation numérique des collections patrimoniales</i>	17
Médiathèque de l'architecture <i>Réalisation de l'édition électronique</i>	16
Autres contrats	17
TOTAL:	123

* Ce contrat a été conclu en 2011.

Les financements de ces contrats ont été comptabilisés à la rubrique 744 sauf en ce qui concerne Mémoloi (c/741).

Ces contrats dont le chiffre d'affaires est suivi à l'avancement ont donné lieu à 81 k€ de produits constatés d'avance.

Reprises sur amortissements et provisions

Ces reprises concernent l'ajustement à la baisse au 31 décembre 2012 de la dépréciation du stock de certains ouvrages édités par le CTHS ou la Direction de la recherche ou de l'édition. Leur progression par rapport à 2011 est la conséquence des régularisations effectuées dans le suivi comptable des stocks.

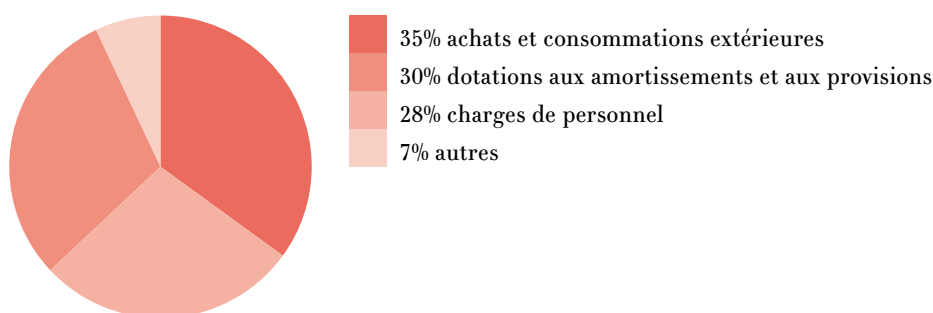
3-1-2. PRODUITS FINANCIERS (note ②) :

La très forte baisse des taux de rémunération des placements monétaires explique la faiblesse des revenus financiers 2011 et 2012.

3-2. CHARGES

CHARGES (MONTANTS EN €)	NOTES DE RENVOI À L'ANNEXE	2012		2011		VARIATION 2011/2012	
CHARGES D'EXPLOITATION	3	3 937 263,35		2 282 102,62		73%	
ACHATS DE MARCHANDISES DANS L'EXERCICE							
607- Achats de marchandises							
608- Achats de marchandises							
6097							
ACHATS DE MATIÈRES PREMIÈRES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS		350 867,97		248 762,01		41%	
601 Achats stockés - matières premières et fournitures							
602 Achats stockés - autres approvisionnements			274 255,83		192 644,32		42%
603 Variation des stocks (approvisionnement et marchandises)							
606 Achats non stockés de matières et fournitures			76 612,14		56 117,69		37%
SERVICES EXTÉRIEURS		375 897,49		327 567,83		15%	
611 Sous traitance générale							
612 Crédit bail							
613 Locations			64 003,37		45 907,78		39%
614 Charges locatives et de copropriété			81 387,70		73 638,92		11%
615 Travaux d'entretien et réparation			57 808,52		71 405,19		-19%
616 Primes d'assurance			1 295,83		1 200,78		8%
617 Etudes et recherches							
618 Divers			171 402,07		135 415,16		27%
AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS		678 410,40		498 860,82		36%	
621 Personnel extérieur à l'établissement							
622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires			60 757,12		22 139,63		174%
623 Publicité, publications, relations publiques			43 957,23		40 371,89		9%
624 Transports			14 978,29		6 626,29		126%
625 Déplacements missions et réceptions			180 584,46		182 921,94		-1%
626 Frais postaux et télécommunications			35 735,12		28 521,99		25%
627 Services bancaires			202,81		236,03		-14%
628 Divers			342 195,37		218 043,05		57%
IMPÔTS ET TAXES		16 600,22		14 717,40		13%	
631 et 633 Impôts, taxes et versements assimilés (rémun.)			16 600,22		14 717,40		13%
635 et 637 Impôts, taxes et versements assimilés (autres)							
CHARGES DE PERSONNEL		1 078 469,40		931 248,79		16%	
641 Rémunérations du personnel			774 435,64		593 609,73		30%
642 Cours complémentaires					49 661,86		-100%
643 Emplois gagés FC					53 779,07		-100%
645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance			272 796,40		210 769,75		29%
647 Autres charges sociales			31 237,36		23 428,38		33%
648 Autres charges de personnel							
AUTRES CHARGES		242 556,59		166 965,29		45%	
651 Redevances pour concessions, brevets, licences			196 752,08		148 436,07		33%
654 Pertes sur créances irrécouvrables							
657 Charges spécifiques			45 317,08		12 077,10		275%
658 Charges diverses de gestion courante			487,43		6 452,12		-92%
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS		1 194 461,28		93 980,48		1171%	
681 DAP - charges d'exploitation			1 194 461,28		93 980,48		1171%
QUOTE-PARTS DE RESULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN							
CHARGES FINANCIÈRES				87,11		-100%	
661 Charges d'intérêts							
666 Pertes de change					87,11		-100%
686 DAP - charges financières							
CHARGES EXCEPTIONNELLES	4	52 068,00		3 550,00		1367%	
671 Sur opérations de gestion			2 868,00		3 550,00		-19%
675 Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés			49 200,00				
678 Autres charges exceptionnelles							
687 DAP - charges exceptionnelles							
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES							
69 Impôt sur les bénéfices							
TOTAL DES CHARGES		3 989 331,35	3 989 331,35	2 285 739,73	2 285 739,73	74,5%	
RÉSULTAT				126 730,45		-100%	
Bénéfice					126 730,45		-100%
TOTAL GÉNÉRAL		3 989 331,35	3 989 331,35	2 412 470,18	2 412 470,18		

Répartition des charges par nature (2012)



3-2-1. CHARGES D'EXPLOITATION (note ④) :

Achats et autres approvisionnements

La progression de 42% du poste « Achats stockés » (c/602) est la conséquence du rattachement à 2012 de factures relatives à des ouvrages produits par le CTHS en 2011, suite à des difficultés avec le nouvel outil informatique.

L'augmentation en 2012 des fournitures et du petit équipement de 37% est principalement liée à l'installation du nouveau personnel de l'école et des salles de cours situées à l'hôtel de Rohan,

Services extérieurs

La forte progression du poste « Locations » (+39%) s'explique par la prise en charge par l'école de logements d'étudiants étrangers mais aussi par la signature d'un contrat de location pour les photocopieurs de l'école. La hausse de 11% des charges locatives correspond à l'augmentation des charges communes de la Chancellerie de Paris.

La baisse de 19% du poste « Travaux d'entretien et réparations » s'explique par le report en 2013 de divers travaux de rénovation sur le site Sorbonne ainsi qu'une étude des coûts de maintenance et de fonctionnement, initialement programmés en 2012.

Autres services extérieurs

L'augmentation du poste c/622 « rémunérations d'intermédiaires et honoraires » est due au changement d'imputation de la rémunération Afpu Diffusion, diffuseur en France des ouvrages édités par le CTHS. (c/613 en 2011)

La hausse du poste c/628 « Autres services extérieurs – Divers » s'explique notamment par un recours accru à des prestataires externes que ce soit pour le CTHS ou l'école.

En ce qui concerne le CTHS, les dépenses ont porté sur :

- évolution du site web,
- amélioration de l'interface de saisie dans la base de données France savante,
- saisie et balisage XML de plusieurs volumes de dictionnaires topographiques.

En ce qui concerne l'école, les prestations de service sont liées à l'installation de certaines briques de la suite informatique Cocktail en matière de gestion du personnel (Mangue) et de scolarité (Scolarix) ainsi que la reliure d'ouvrages pour la bibliothèque.

Charges de personnel

L'enveloppe « masse salariale » est composée comme suit :

ENVELOPPE MASSE SALARIALE	2011	2012	ÉVOLUTION EN%	ÉVOLUTION EN €
Impôts, taxes et versements assimilés (rémun.)	15	17	+13%	+2
Salaires et traitements	697	774	+11%	+77
Charges sociales	211	273	+29%	+62
Autres charges sociales	23	31	+33%	+8
TOTAL:	946	1 095	+16%	+149

Salaires et traitements :

La hausse des rémunérations est la conjonction de plusieurs facteurs :

- comptabilisation en 2012 pour la première fois de charges à payer au titre des passifs sociaux 2012 à hauteur de 45 k€,
- revalorisation de la rémunération des contractuels de longue durée afin de tenir compte de leur ancienneté,
- recours à des emplois vacataires pour faire face à un surcroît de travail conjoncturel.

Le tableau suivant indique la répartition des effectifs de l'école payés sur son budget propre :

PERSONNELS EXPRIMÉS EN ETPT AU 31/12/2012	PERMANENTS	NON PERMANENTS	TOTAL
Personnels administratifs	9,8	11,5	21,3
Personnels enseignants	0	0	0
TOTAL:	9,8	11,5	21,3

Charges sociales :

L'évolution des charges sociales est corrélée à celle des salaires et traitements. A noter en outre, une hausse du taux de cotisation retraite des fonctionnaires. Cette hausse de +3,2% (sur 12 mois 2012) a concerné les trois emplois gagés payés sur budget propre.

Autres charges sociales :

Les autres charges sociales sont pour l'essentiel composées de la prise en charge partielle des frais de trajet entre le domicile et le travail, le subventionnement au titre de la restauration du personnel et le coût de la médecine du travail assurée par l'université Paris Descartes et refacturée par elle.

Les charges de personnel comprennent 46 k€ de charges à payer (Cf. § 2-2-3 – Dettes – Note 8) comptabilisées pour la première fois à la clôture 2012.

CHARGES À PAYER DE PERSONNEL	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2011	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2012
Personnel c/428	0	45
<i>Heures complémentaires et vacations d'enseignement</i>	0	21
<i>Congés payés acquis et non pris au 31/12/2012</i>	0	3
<i>Jours de congés épargnés sur compte épargne temps (CET)</i>	0	21
Charges sociales c/438	0	1
TOTAL:	0	46

Autres charges

La hausse du c/651 fait suite au recours à un éditeur externe en matière de publication des volumes d'actes des congrès du CTHS.

L'explication de la progression du poste 657 « charges spécifiques » réside dans le versement de la contribution de l'école au fonctionnement de la fondation Campus Condorcet au titre des années 2011 et 2012.

Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations se décomposent de la façon suivante :

- Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles : 88 k€
- Ajustement à la hausse de la dépréciation des stocks : 1 106 k€

La forte hausse de la dotation aux provisions et la conséquence de la régularisation du stock d'ouvrages de la Direction de la recherche et de l'édition (675 k€).

3-2-2. CHARGES EXCEPTIONNELLES (note 4) :

Elles correspondent pour l'essentiel à la comptabilisation en charge de la participation de l'école au capital de la fondation Campus Condorcet dissoute en 2012.



École
nationale
des
chartes

19, rue de la Sorbonne
75005 Paris
t. : 33 (0)1 55 42 75 00
www.enc.sorbonne.fr